



Non règlement du dernier mois de loyer

Par **Lulu38**, le **11/08/2011** à **15:34**

Bonjour,

Je déménage à la fin du mois. Étant donné les nombreux problèmes rencontrés par les locataires pour récupérer la totalité de leur caution, j'ai décidé de ne pas payer la totalité de mon loyer mais seulement le delta entre ce que je devais et la caution versée lors de mon emménagement.

Est-ce que je prends réellement de gros risques ?

D'autre part, mon agence me réclame maintenant 20€ supplémentaires car leur demande de prélèvement a été refusée. En a-t-elle le droit ?

D'avance, merci pour vos réponses

Par **corimaa**, le **11/08/2011** à **15:47**

Bonjour, le depot de garantie ne sert pas à payer le dernier mois de loyer, mais les eventuels travaux à effectuer si l'etat des lieux de sortie le necessite et la regularisation des charges.

En ne payant pas votre dernier mois de loyer, vous prenez le risque que l'agence se retourne contre vous et vous serez obligé de payer le dernier mois après etre passé au tribunal

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **17:32**

[citation]D'autre part, mon agence me réclame maintenant 20€ supplémentaires car leur demande de prélèvement a été refusée. En a-t-elle le droit ? [/citation] non

[citation]Est-ce que je prends réellement de gros risques ? [/citation] oui et non. Il y a ce que dit Corima et il y a le fait qu'au lieu que ce soit vous qui courriez après le dépôt de garantie, ce sont eux qui font courir derrière ce qu'éventuellement vous devez ...

Par **cocotte1003**, le **11/08/2011** à **18:22**

Bonjour, oui si l'agence court après vous pour récupérer le dernier loyer et c'est vous qui payerez le frais d'huissier ou celui du juge de proximité si en plus il vous faut régler des travaux, cordiement

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **19:16**

Les frais d'huissier non, puisqu'il n'y a plus lieu de faire un commandement de payer en vue de la clause résolutoire.

Mais le principe est que la majorité des agences ne rend pas le dépôt de garantie parce qu'ils l'ont, tout simplement. Quand ils ne l'ont plus, ça devient plus compliqué pour eux.

En sus, s'ils font une procédure avant d'envoyer une LRAR pour exiger le paiement, ils seront dans leur tort